DEUXIÈME ÉDITION

cription, et que le chiffre de voix obtenu par lui, de la première à la quatrième de ces élections, n'a varié que de 36 unités; sa majorité dépasse 700 voix.

Il est si peu le candidat des Compagnies des mines de la Grand-Combe, comme le prétend M. Devèze, qu'il s'est jadis présenté contre le directeur même de ces mines. (Rires et applaudissements.)

L'orateur cite un certain nombre de faits démontrant que la pression, s'il y en a eu, a été dirigée contre lui, et que nombre de ses amis ont été molestés sous les yeux des gardes-champêtres et autres fonctionnaires qui surveillaient les électeurs.

Je suis habitué, termine l'orateur, à voir, depuis 1889, mon élection contestée (Rires.); dans le Midi, où est ténace, on ne se contente pas du premier ni du second tour de scrutin, on veut avoir un troisième (Nouveaux rires).

Le citoyen Devèze, qui veut à nouveau intervenir, est accueilli par des huées qui le ramènent aussitôt à son banc.

La proposition d'enquête, mise aux voix, est repoussée par 299 voix contre 229, et l'élection est validée à mains levées.

L'élection de M. Ripert, dans la 5e circ. de Marseille, contre le maire socialiste Flaissières, est contestée par le citoyen Antide Boyer, qui lui reproche d'avoir été obtenue par la pression et la corruption.

Celui-ci profite de l'occasion pour faire un grand éloge de l'administration financière de M. Flaissières et de la municipalité collectiviste; pour lui pay, il encouragerait M. Waldeck-Rousseau et son préfet d'avoir favorisé l'élection d'un antiministériel.

Les choses, dit-il, en étaient au point que les électeurs se demandaient quel membre de la municipalité allait être arrêté le premier. (Rires.)

Conclusion : La Chambre doit ordonner une enquête.

M. Ripert se défend énergiquement et fait lire la Chambre les dépens de M. Antide Boyer dont l'avis, dit-il, est toujours de nature à impressionner l'assemblée!!!

Candidat contre M. Flaissières, le maire collectiviste bien connu, trop connu (il l'a été), il l'a battu au deuxième tour de scrutin par plus de 700 voix de majorité; cette majorité représente à peu près exactement celle qui, au premier tour, s'était réunie sur les dix concurrents de M. Flaissières.

On reproche à M. Ripert d'avoir acheté quatre électeurs, mais ces électeurs ont reçu l'énorme somme de 5 francs, personne ne peut dire de qui.

A Marseille, il n'est pas un seul électeur qui, en matière d'indépendance électorale, puisse à coups prix donner à l'honneur (Rires et applaudissements.) des coups qui vient jeter ce reproche à la population marseillaise viennent donc le lui porter en face! (Nouveaux rires.)

Est-ce indécent de M. Bérard au Conseil d'Etat l'annulation d'une partie des élections municipales exécutées de Marseille ?

M. Antide Boyer m'a reproché jusqu'à la confirmation de la circonscription qui m'a élu deux fois, mais c'est la Chambre même qui a [illegible] de crime, et assurément sans ma participation.

En vérité, je ne me savais pas tant de complices m'étant, de préfet, le ministre de l'Intérieur, le Conseil d'Etat, la Chambre; le commerce M. Antide Boyer de me les avoir ravis! (Rires.)

A vrai dire, ce qui me chagrine, c'est que j'ai été précédemment pour avoir combattu la politique et les actes de M. Flaissières.

Un député, en 1893, à la séance de rentrée de la Chambre : « Nous voulons la paix, à condition que les maires [illegible] s'inclinent. »

Me voici prêt, [illegible] l'initiative de cette parole et j'[illegible] applaudissements et rires), et que ceux qui ont [illegible] sur le respect du suffrage universel.

On est étonné qu'il ait [illegible] l'appel du préfet Lutaud.

[illegible] que M. Antide Boyer calculait [illegible] il [illegible] (Rires.)

[illegible] M. Ripert [illegible] le budget [illegible] par M. Flaissières; c'était mon droit et [illegible] mais est-ce moi qui ai poussé [illegible] à supprimer un budget et [illegible] au moment des [illegible]

[illegible] qui obtient un vote [illegible] maison [illegible] du clergé [illegible] M. Ripert.

Ils étaient [illegible]

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

[illegible]

A la mairie de Compiègne

[illegible] M. Boyer, à la [illegible] Bougon, à la [illegible] Compiègne, [illegible] M. Ripert, [illegible] Chambre, [illegible] Boyer [illegible] M. Ripert.

[illegible]

LE GÉNÉRAL ANDRÉ VOYAGE

Le ministre de la Guerre a passé son dimanche à Montmartre (Côte-d'Or), où avait lieu une fête de gymnastique. Après le dîner, on a [illegible] M. André a parlé. Le maire a fait un [illegible] de la Guerre républicain et : M. Pitot, [illegible], a pris à la [illegible] M. Dubois, député, a [illegible] à ces conférences pour que le général André, ministre de la défense [illegible], cet vieux dans le Cabinet actuel. [illegible] qu'il a [illegible] en France et la République.

[illegible]

MÉDECINE

De notre correspondant :

M. Pierre Guthner, ancien président du Conseil de Nancy, a été élu sans concurrent [illegible] conseiller d'arrondissement du canton de Vézelise (Meurthe-et-Moselle).

LA VIE PARLEMENTAIRE

Le prochain mouvement administratif — M. Edgar Monteil à Versailles — M. Xavier Reille interpelle sur la politique financière — L'élection du colonel Bougon — Banquet offert au député de Compiègne — L'élection de Nîmes — 2 500 morts ou absents votent — L'ingérence cléricale à Marennes

M. Waldeck-Rousseau, avant de quitter le pouvoir, avait préparé un important mouvement administratif. Pour quelle raison la grande valse des fonctionnaires n'a-t-elle pas encore été dansée ? Mystère. Sans doute, l'actuel président du Conseil a voulu laisser à son successeur la responsabilité et les ennuis de certaines exécutions.

M. Combes, héritier sinon du talent du moins des mauvaises intentions du maître, a recueilli pieusement la liste de proscription. Pour donner satisfaction à ses collaborateur, il y a ajouté quelques noms.

On sait ce que signifient ces mouvements, surtout au début des législatures. Malheur aux fonctionnaires qui ont manqué de zèle ou qui ont eu la malchance de laisser battre un rebut du parti radical! Leur affaire est claire.

Parmi les fonctionnaires qui obtiendront de l'avancement, on cite M. Edgar Monteil, préfet de la Haute-Vienne. Il serait nommé à la plus enviée des préfectures, celle de Seine-et-Oise. L'ex-cabotin qui jouait, il y a vingt ans, les Louis XIV au théâtre Montparnasse et se faisait d'ailleurs siffler, espère parader bientôt dans le palais du grand roi.

—o—

M. Xavier Reille, député du Tarn, a déposé une demande d'interpellation sur la politique financière du gouvernement. Il demandera la jonction de cette interpellation à celle de M. Klotz sur la politique économique. Il est temps que M. Rouvier nous fasse connaître ce qu'il entend faire pour remédier à la situation embarrassée que nous a léguée M. Cailleux. Il est nécessaire, pour rassurer les intérêts alarmés, qu'il se prononce nettement sur les questions de l'emprunt, de la conversion de l'impôt sur le revenu, du rachat des chemins de fer. Je sais bien qu'il y a le milliard des Congrégations; mais notre ministre des Finances est un financier trop avisé pour croire qu'il bouclera son budget avec ce milliard fantôme.

—o—

Parmi les élections contestées, celle de Compiègne est sans contredit une des plus intéressantes. Le colonel Bougon présentera lui-même sa défense. On sait que, malgré tout ce qui a causé par M. Cambes, il a fait ses débuts à la tribune jeudi dernier. Sa haute taille de cuirassier, la crânerie de son attitude, la franchise et l'énergie toute militaire de ses déclarations ont produit la meilleure impression. La discussion sera ardente, passionnée même de part et d'autre. Mais il est à croire que, malgré la justice de sa cause et son éloquence, le colonel ne soit victime de la haine féroce des sectaires de gauche. Le général André fait d'ailleurs une question personnelle de cette invalidation.

Le député de Compiègne sera d'ailleurs vengé par ses électeurs de l'injustice parlementaire. Ceux-ci le réélisent avec enthousiasme. Le banquet qu'ils lui offrent, hier, à Compiègne, en est le précieux indice.

Les convives étaient au nombre de 1 450, et, aucune salle assez grande n'existant dans la ville, le repas a eu lieu chez M. Petitjean, négociant en fers, dans un immense hall auquel on avait dû ajouter une tente.

MM. Rabot et Chevallier, conseillers d'arrondissement; des nombreux maires et conseillers municipaux ont pris part à cette manifestation grandiose.

Dans le discours qu'il a prononcé, M. Rabot, président du Comité, a félicité M. le colonel Bougon de son attitude à la Chambre, et a ajouté que, s'il était invalidé, la victoire serait plus grande encore.

Le colonel Bougon, qui a répondu par un discours vibrant, a été très acclamé, et une longue ovation lui a été faite à la sortie.

—o—

Si nos bons radicaux n'étaient aveuglés de l'amour de la probité politique et du respect du suffrage universel, ils pourraient exercer utilement leur zèle inquisitorial contre certains de leurs amis.

M. Joseph Ménard a remis à la Commission chargée d'examiner le dossier de son concurrent, M. Fournier, 2 500 circulaires envoyées à des électeurs inscrits sur les listes électorales et que la poste a retournées avec ces mentions suggestives : « Décédé, inconnu, disparu. »

Ces morts, ces inconnus, ces absents, ont tous été consultés. Qui donc a voté pour eux? Cet X mystérieux devrait piquer la curiosité du gouvernement et de la Commission.

Des soldats sous les drapeaux, des employés des chemins de fer retenus par leur service loin de Nîmes, ont également pris part au scrutin, 1 500 cartes ont disparu de la mairie la veille du combat électoral; où sont-elles allées? qui s'en est servi?

A noter qu'il manquait à M. Joseph Ménard moins de 200 voix pour être élu au premier tour.

Notre confrère, M. Ernest Renauld, a été victime d'une cameloterie d'un autre genre. Sur tous les murs de l'arrondissement de Marennes, la veille du scrutin, on placardait l'affiche suivante :

Désistement

« En présence de la candidature du socialiste Claude Guy, M. Ernest Renauld, tenant à affirmer ses convictions républicaines, se désiste en faveur de M. Garnier et prie ses amis de voter contre le socialiste révolutionnaire. »

Le procureur de la République a fait savoir à M. Renauld qu'il déférait aux tribunaux l'imprimeur de ce placard anonyme et frauduleux. Le doute n'est pas possible. Que va faire la Chambre ?

Dans cette même élection, la pression officielle a reculé les limites du cynisme.

Enfin, l'*ingérence cléricale* a dépassé tout ce qui s'était vu jusqu'à ce jour.

Tous les pasteurs protestants sont descendus dans la mêlée avec une véritable rage. Il n'est pas à notre connaissance qu'aucun d'eux ait eu son traitement supprimé. Ah! ci c'étaient de simples curés!

A. Lanier.

MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE DE M. LASNIER

M. André, juge d'instruction, a ordonné la mise en liberté sous caution de M. Lasnier, ancien greffier de la première Chambre du tribunal civil, liquidateur, arrêté récemment pour détournements.

Celui-ci a bien reconnu qu'il était dans l'impossibilité de justifier ses comptes, mais a protesté de sa probité et de sa bonne foi.

Rien n'est venu à l'encontre de cette assertion. Tout laisse supposer que M. Lasnier, à la suite du surmenage auquel il s'était livré, s'est trouvé débordé et n'a pu tenir une exacte comptabilité, mais qu'il n'a point commis d'acte indélicat. Le magistrat se propose même de faire examiner l'état mental de l'inculpé.

PROCHAINS VOYAGES PRÉSIDENTIELS

M. Loubet ira dimanche prochain, au Mans, présider la 28e fête fédérale de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.

Le président du Conseil et le ministre de la Guerre l'accompagneront.

Un banquet lui sera offert par le Conseil général, la municipalité et la Chambre de Commerce.

M. Loubet repartira du Mans le soir même.

Les Fédérations de gymnastique de la Belgique, de la Bohême, de l'Italie et de la Suède, viennent de faire connaître qu'elles seraient officiellement représentées au Mans les 22 et 23 juin à cette fête.

D'autre part, le bruit court d'un voyage qu'entreprendrait M. le président de la République, en mars ou septembre, en Algérie.

La marine a déjà commencé ses préparatifs. M. Loubet s'embarquera à Toulon sur le *Saint-Louis*, cuirassé amiral de l'escadre de la Méditerranée, et la force navale l'accompagnera au complet dans les eaux algériennes.

Le président du Conseil, les ministres de la Guerre, de la Marine et des Colonies feront partie du voyage. Pour terminer cette grande tournée, le président de la République passera par Tunis, où il sera salué et reçu par le nouveau bey. La rentrée en France s'effectuera probablement par Marseille.

Au mois de septembre également, le 9, M. Loubet ira assister à la revue finale des grandes manœuvres, entre Castelnaudary et Toulouse. Le président de la République séjournera à Toulouse.

La mort du commandant Barry

Certains journaux ont voulu faire naître un scandale au sujet de la mort du capitaine de vaisseau Barry, commandant le *Tage*, croiseur qui porte le pavillon de l'amiral Servan, dans la division des Antilles.

Ces journaux prétendent que le malheureux officier, poussé à bout par son chef, se serait tiré un pistolet à la suite d'une scène que, manquant totalement des conséquences de son acte, il se serait tué d'un coup de revolver au cœur.

Cette version est erronée.

La santé de M. Barry laissait à désirer. Il y a quelques années il avait dû prendre un congé assez long. Sous l'influence du climat très chaud des Antilles, la dangereuse maladie qui l'avait forcé à se reposer s'est ravivée subitement, et c'est dans une crise aiguë du mal dont il souffrait qu'il a mis fin à ses jours. Tout cela est parfaitement absolument certain.

Il ne peut donc y avoir de « scandale », comme on l'a dit, autour de cette mort tragique.

Cependant la Loge maçonnique de Toulon veut prendre le fait et elle a envoyé à M. Pelletan une lettre pour qu'il convienne enquête.

UN GÉNÉRAL EN CONSEIL D'ENQUÊTE

Depuis plusieurs jours, on parle de la compétition devant un Conseil d'enquête d'un général occupant une haute situation. Aucun mot n'était prononcé, et le ministère gardait le silence le plus absolu, nous attendions pour signaler l'affaire qu'elle fût éclatée.

On sait aujourd'hui que c'est le général Bonnal, commandant l'école supérieure de guerre.

Les faits qui ont motivé la réunion du Conseil d'enquête remontent à un certain temps. Il s'agit d'une question d'héritage où une personne qui serait grandement lésée et serait portée une plainte qu'elle appuyait d'un jugement rendu par un tribunal civil.

Le Conseil s'est réuni, mercredi, rue Saint-Dominique. Il était composé de deux généraux de division et de deux généraux de brigade. Le général Duchesne, inspecteur d'armée, présidait. Le général Lucas, était rapporteur. Le général Bonnal a été entendu. Le résultat de la délibération est tenu secret; cependant on affirme qu'il est favorable au général Bonnal dont l'avenir était M. Pelletier.

Le général Bonnal est membre du Comité technique de l'état-major et de l'infanterie; il a été nommé l'année dernière au commandement de l'école supérieure de guerre, en remplacement du général Langlois. Récemment, il [illegible] d'après français, des grandes manœuvres allemandes.

Il a, en outre, [illegible] en province une mission que lui a confiée le ministre de la Guerre.

AFFAIRE HUMBERT

DEUX MISES EN LIBERTÉ

Il ne reste plus sous les « verrous » que M. Dumort et Me Parmentier, et encore ce dernier, après l'interrogatoire d'aujourd'hui, sera transféré dans une maison de santé.

Samedi soir, à 9 heures, MM. Langlois et Louis Daurignac ont quitté la prison de la Santé.

M. Louis Daurignac pétourne en Tunisie où il va se marier. Le mariage aurait déjà eu lieu depuis longtemps dans l'opposition de Mme Humbert.

LES LIVRES DE M. CLÉMENT

Nous avons dit que M. Clément, liquidateur [illegible] interrogé par M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, sur les 500 000 francs déposés par M. Gustave Humbert, ancien garde des sceaux, avait déclaré que les livres de cet établissement avaient été brûlés.

La loi exige que les livres de commerce remis au liquidateur soient conservés dix ans après la clôture de la liquidation. Or, la liquidation a été clôturée en 1898 et nous sommes en 1902. M. Clément argue de l'exiguïté de son appartement. Ce n'est pas une raison suffisante pour violer la loi.

M. Bertrand, ancien procureur général près la Cour de Paris, qui doit être instruit à fond de ces matières, estime que les allégations de M. Clément sont non seulement inadmissibles en droit, mais incroyables en fait. Il a déclaré en termes des plus nets, dans un entretien donné à un de nos confrères, que les registres antérieurs remis au liquidateur du Comptoir d'Alsace ne pouvaient pas avoir été brûlés, que « si le juge d'instruction voulait user des moyens d'investigation qui sont à sa disposition, il les retrouverait ».

Qu'il se hâte donc de les retrouver. Puisqu'il le peut, il le doit.

Mais le Parquet a-t-il bien intérêt à retrouver ces papiers? Tout est là.

LE MOBILIER DES VIVES-EAUX

On a commencé hier, dimanche, au château des Vives-Eaux, la vente du mobilier. Cette vente avait attiré de nombreux Parisiens, et la population des environs était accourue en masse. On est loin de la vente [illegible] laquelle un manquait si les détails du plein air, si les marchands de pâtisserie ambulants.

Sous une grande tente, en face du château, M. Rapin, commissaire-priseur à Melun, a procédé aux enchères. Elles ont été peu animées, et la plupart des objets mis en vente ont été adjugés à des brocanteurs de Paris. Des bustes, des coffrets artistiques, ont varié de 15 à 25 francs. Un superbe meuble Renaissance a été donné pour 700 francs.

On a également vendu une partie des voitures et des bicyclettes. La vente durera plusieurs jours.

EST-CE UN CRIME?

M. Leydet, juge d'instruction, vient de recevoir une déposition signalant la mort mystérieuse d'un ouvrier au service des Humbert.

Il y a une dizaine d'années, Mme Humbert avait à son service, aux Vives-Eaux, un charpentier qui eut un bras coupé.

Bien entendu, l'ouvrier était payé fort irrégulièrement. Il agissait comme qu'il ne le fut plus. Mais il ne désespérait pas trop, sachant comme tout le monde, que les Humbert attendaient un héritage considérable.

Cependant, un jour, le confiant de manchot disparut. Alors, il alla trouver Mme Humbert aux Vives-Eaux et eut avec elle un très long entretien.

Je n'ai pas ici les éléments nécessaires pour établir [illegible] Mme Humbert. Voici la [illegible] : Vous savez, [illegible] Vous pleurez plus.

L'ouvrier partit content.

Au jour fixé, il se présente devant la Grande-Armée et le lendemain, de grand matin, on trouvait le manchot pendu à la grille de fer d'une vespasienne, à l'angle de la rue Rergolles et de l'avenue de la Grande-Armée.

Mort-ce un suicide? Était-ce un crime? On ne le sut jamais, bien que le grand honneur à [illegible] ait trouvé le [illegible] de [illegible] à vos frais [illegible] Quoi, à cette époque, la famille Humbert jouissait dans le quartier d'une excellente réputation et on [illegible] cette mort sur le compte de la [illegible] d'après les domestiques, avait déjà donné des preuves à l'hôtel même des Humbert.

M. VALLÉ ET M. BULOT

Dans le Petit Parisien, M. Raymond en [illegible] M. Bulot le rôle de l'instruction qui est bien entre le garde des sceaux et le procureur général; c'est M. Bulot qui parle :

— Il faut que [illegible] ministère, et jouer carte sur table, [illegible] vous avez dit d'abord que vous ne [illegible] vous ne [illegible] mes fonctions. Vous [illegible] vous [illegible] mes [illegible] Vous avez [illegible] la faute de cacher vos attaques à la presse. Dix journalistes m'ont vu entrer ici. Je leur connais [illegible] vous le voulez. Je suis tranquille, vous me le voudrez pas.

Vous me gardez rancune parce que, moi soutiens pas de votre qualité d'homme politique, je refuse depuis six mois d'intervenir près du juge d'instruction pour faire donner à votre [illegible] les [illegible] qu'il sollicite. A vingt reprises au moins vous êtes venu me demander d'abuser de mon pouvoir en cette affaire, j'ai toujours refusé de vous [illegible]. Vous [illegible] vous [illegible] dit à la presse. Je réparerai cet oubli.

J'estime cependant que mieux vaudrait pour vous [illegible] qui ne peuvent que [illegible] nos [illegible] et [illegible] vous apporte une proposition [illegible]

Attendez-moi, revenez [illegible] je vous [illegible] dans la presse. [illegible] échange, le petit vous annoncer que M. le juge d'instruction en fixera un plus vite avec [illegible] Gavault.

— Et qu'a-t-il répondu? demanda-t-on à M. Bulot.

— Il m'a demandé vingt-quatre heures pour réfléchir; mais je suis bien tranquille sur le résultat de ses réflexions, répondit en riant le procureur général.

En effet, M. Bulot est toujours procureur général de la République.

LE ROI D'ANGLETERRE MALADE

Le bruit a couru hier soir dimanche à Londres que le roi Edouard VII était malade au camp d'Aldershot à peu de distance de Windsor.

Le cas n'est pas grave. Le roi souffre d'un lumbago causé par un refroidissement.

Cette indisposition n'empêchera probablement pas le roi et la reine d'assister à une grande revue militaire de 50 000 hommes qui est fixée à aujourd'hui.

LE COLONEL LYNCH

L'affaire du colonel Lynch a été appelée samedi devant le juge de Bow-Street. — Le soldat [illegible] et anglais, d'origine irlandaise, s'est fait naturaliser boer et a pris part à l'invasion du Natal.

Le colonel Lynch a reconnu l'exactitude des faits; et son défenseur a dit qu'il était inutile de faire venir des témoins puisque son client reconnaissait tout et n'était pas homme à rien renier de sa conduite.

La suite de l'affaire a été remise à samedi prochain.

Les grèves

Hergelen. — Les grévistes ont détruit, à l'aide de la dynamite, la maison d'un employé des mines d'anthracite. Plus tard, ils ont surpris cet employé dans un endroit écarté et lui ont saisi son revolver.

Les grévistes ont menacé de faire sauter les maisons de plusieurs autres ouvriers non grévistes.

Guerre et Marine

LA MANUFACTURE D'ARMES DE SAINT-ÉTIENNE

Nous avons déjà parlé du licenciement probable de 1 200 ouvriers civils de la manufacture d'armes de Saint-Etienne, qui vont avoir à se procurer ailleurs du travail pour le 1er août.

Dans une entrevue avec les députés de la Loire, le général Amoreal, directeur de l'artillerie, a déclaré que les fonds disponibles sont épuisés et qu'il faudrait nécessairement, à moins de nouveaux crédits, renvoyer une partie du personnel de la manufacture de Saint-Etienne.

Une nouvelle entrevue aura lieu avec le président du Conseil et le général André, dans laquelle ces députés et le maire de Saint-Etienne demanderont à M. Combes de faire rapporter les arrêtés pris par les préfets de la Loire et de Saône-et-Loire, au moment de la grève de Montceau, interdisant la vente des armes dans ces départements.

UN COLONEL ARABE GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Samedi, dans les salons du 19e corps d'armée à Alger, le général Caze a remis, en présence du gouverneur général de l'Algérie, la plaque de grand officier de la Légion d'honneur au colonel Ben Daoud.

En lui donnant l'accolade, le général Caze a rappelé les loyaux et brillants services du colonel Ben Daoud, dont la famille est étroitement attachée à la France.

LES EXAMENS DE SAINT-CYR

Les examens écrits pour l'admission à Saint-Cyr viennent d'avoir lieu. Les examinateurs d'admission sont : pour le 1er degré, MM. Montion, Didier et Gobierre de Longchamp; pour le 2e degré, MM. Viatajoux, Vast, Bichert, Gay, Crétin.

Les examinateurs d'aptitude physique, d'escrime, d'équitation et de gymnastique ne sont pas encore désignés.

LA LIMITE D'AGE POUR SAINT-CYR

En présence de la proposition votée par la Commission de l'armée et maintenant à 21 ans la limite d'âge pour l'admission à Saint-Cyr, les journaux officieux annoncent que le ministre de la Guerre va renoncer à abaisser cette limite à 20 ans, comme il avait décidé de le faire à partir de 1903.

LE « DUGUAY-TROUIN » A STOCKHOLM

Le roi Oscar a donné hier soir un banquet en l'honneur des officiers et des élèves du vaisseau-école *Duguay-Trouin*. 250 personnes y étaient invitées; parmi elles, les ministres suédois, les membres de la légation française et les officiers de la Baltique.

Le roi, en quelques paroles empreintes d'un caractère amical, a souhaité la bienvenue à ces hôtes, puis il s'est notamment levé pour les marins français chargés de la réception qu'il leur avait préparée.

LE SOUS-MARIN « SILURE »

Le submersible *Silure*, commandé par le lieutenant de vaisseau de Penfentenyo de Kervéréguin, procédait samedi au large de Cherbourg à diverses expériences.

De 5 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, le *Silure* marcha à la surface avec sa chaudière alimentée au pétrole, puis le submarin s'immergea. Vers 4 heures, le sous-marin se trouva mal et perdit connaissance presque immédiatement. Deux quartiers-maîtres éprouvèrent le même malaise. On jugea de l'émoi qui régnait à bord; mais il fut de courte durée, car le commandant manœuvra pour remonter à la surface. Il fit route ensuite à toute vitesse pour l'arsenal.

Le Dr Courtier, médecin-major, appelé à donner des soins, constata un empoisonnement d'asphyxie par l'oxyde de carbone.

LA PESTE A DUNKERQUE

Une surveillance plus rigoureuse que jamais, est exercée autour du *City-of-Porto*. Les canots ne peuvent plus en approcher, et il devient de plus en plus difficile de savoir ce qui se passe à bord. Le garde sanitaire Bréhard s'est rendu hier matin au *City* dans une embarcation spéciale. Le capitaine le demanda à voir sa femme qui est à Dunkerque depuis cinq jours et n'a pas vu son mari depuis dix-sept mois. Malgré la promesse de ne pas accoster et de ne communiquer que verbalement, cette faveur a été refusée.

Le plus grand silence a été exigé des lamineurs chargés du service de ravitaillement. Une nouvelle provision de sérum antipesteux *Yersin* vient d'arriver.

On assure que les armateurs voudraient voir leur navire terminer ici sa quarantaine pour pouvoir enfin se [illegible]. Or, Dunkerque n'est pas encore pourvu de moyens suffisants pour la désinfection des marchandises de ce vapeur, qui porte 3 000 tonnes.

La proposition a été prise à grande crise le départ du *City* pour un lazaret.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

A Vitré, Mme Jeanne Taligot, religieuse hospitalière. — A Dinard, Mme de Kerdelleau, 74 ans. — M. l'abbé Simon, ancien recteur de Piéven, frère de M. le curé doyen de Saint-Jouan-de-l'Isle (Côtes-du-Nord), qui vient d'être récemment privé de son traitement. — A Laval, Mme Chatelain. — M. l'abbé Le Roux, ancien vicaire de Saint-Aloustre. — M. l'abbé Jégourel, ancien recteur de Saint-Caradec-Trégomel (Morbihan). — A Bellac, M. Eugène Grattheyrolles, ancien notaire, 84 ans. — M. l'abbé Viala, à Estables (Lozère). — Mlle Thérèse Wartelle d'Herlincourt, au château d'Etrepigny (Pas-de-Calais), à 9 ans, le 30 mai. — Mme Vve Amédée Collet, à Saint-Laurent-de-Mure (Isère), à 74 ans.

[illegible]

MARIAGE

On recommande le mariage prochain de Mlle Yvonne Boutellier du Retail avec M. Joseph de la Godelinais, qui sera célébré à Saint-Etienne-de-Corcoué (Loire-Inférieure).

POUR LE SALUT DE LA FRANCE

La Normandie nous envoie 25 000 nouveaux chapelets récités avec ferveur pour le salut de la France. Total général des chapelets recueillis jusqu'à ce jour : 6 651 514!... Que d'espoir dans ce grand mouvement de prières!

JUBILÉ PONTIFICAL DE S. S. LÉON XIII

Pèlerinage de la France du travail

A Rome (*5 jours à Rome*) *septembre 1902*, *sous la présidence d'honneur de S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims.*

Il y aura cette année deux itinéraires bien distincts :

1° Trains directs économiques (5 jours à Rome) ;

2° Trains circulaires permettant de visiter à l'aller et au retour les villes suivantes : Gênes (coucher) — Pise — Florence — Assise — Rome (3 jours) — Venise — Milan.

Le train de Paris revient en traversant la Suisse.

Des trains spéciaux sont organisés au départ de Paris, Lyon, Modane, Marseille, Vintimille et Toulouse. Ce dernier train sera précédé et conduit à Rome par S. G. Mgr Germain, archevêque de Toulouse.

1° Trains directs économiques. — *Commission comprise sans voitures pour les visites :*

Paris, 3e cl., 104 fr.; 2e cl., 154 fr.; 1re cl., 208 fr. — Modane, 3e cl., 77 fr.; 2e cl., 105 fr.; 1re cl., 137 fr. — Marseille, 3e cl., 65 fr.; 2e cl., 115 fr.; 1re cl., 148 fr. — Vintimille, 3e cl., 74 fr.; 2e cl., 95 fr.; 1re cl., 120 fr.

Hôtels avec voitures et guides :

Paris, 3e cl., 185 fr.; 2e cl., 320 fr.; 1re cl., 390 fr. — Modane, 3e cl., 147 fr.; 2e cl., 276 fr.; 1re cl., 305 fr. — Marseille, 3e cl., 130 fr.; 2e cl., 237 fr.; 1re cl., 290 fr. — Vintimille, 3e cl., 140 fr.; 2e cl., 270 fr.; 1re cl., 295 fr.

2° Trains circulaires. — *Commission comprise sans voitures pour les visites :*

Paris R.-L.-M. retour à Paris-Est, 3e cl., 145 fr.; 2e cl., 215 fr.; 1re cl., 283 fr. — Paris P.-L.-M. retour à Delle (frontière), 3e cl., 154 fr.; 2e cl., 198 fr.; 1re cl., 256 fr. — Lyon, 3e cl., 135 fr.; 2e cl., 173 fr.; 1re cl., 222 fr. — Modane, 3e cl., 139 fr.; 2e cl., 187 fr.; 1re cl., 261 fr. — Toulouse, 3e cl., 228 fr.; 2e cl., 303 fr.; 1re cl., 357 fr. — Cette, 3e cl., 145 fr.; 2e cl., 185 fr.; 1re cl., 242 fr. — Marseille, 3e cl., 125 fr.; 2e cl., 175 fr.; 1re cl., 230 fr. — Vintimille, 3e cl., 120 fr.; 2e cl., 158 fr.; 1re cl., 198 fr.

Hôtels avec voitures et guides :

Paris P.-L.-M. retour à Paris-Est, 3e cl., 295 fr.; 2e cl., 365 fr.; 1re cl., 550 fr. — Paris P.-L.-M. retour à Delle (frontière), 3e cl., 288 fr.; 2e cl., 365 fr.; 1re cl., 495 fr. — Lyon, 3e cl., 277 fr.; 2e cl., 345 fr.; 1re cl., 495 fr. — Modane, 3e cl., 297 fr.; 2e cl., 377 fr.; 1re cl., 571 fr. — Toulouse, 3e cl., 440 fr.; 2e cl., 574 fr.; 1re cl., 685 fr. — Cette, 3e cl., 290 fr.; 2e cl., 365 fr.; 1re cl., 514 fr. — Marseille, 3e cl., 210 fr.; 2e cl., 347 fr.; 1re cl., 465 fr. — Vintimille, 3e cl., 192 fr.; 2e cl., 324 fr.; 1re cl., 395 fr.

Tout compris : tous les frais de voyage, de nourriture et de logement.

DIRECTEURS DES TRAINS

Train de Paris : M. l'abbé Garnier, 128, rue Montparnasse, Paris.

Train de Lyon : M. Raffin, 46, quai Tilsitt, Lyon.

Train Marseille : le R. P. Bonaventure, 31, rue d'Endoume, Marseille.

Train de Toulouse : M. le chanoine Tournemille, 32, rue Velade, Toulouse.

Pour tous renseignements concernant le Pèlerinage, on s'adressera soit à MM. les directeurs des trains régionaux, soit à M. Alexandre Mazerolle, secrétaire général, délégué de M. Léon Harmel, directeur du Val-des-Bois, Warmeriville (Marne).

SOUSCRIPTION POUR LA DIFFUSION

DES JOURNAUX ET DES PUBLICATIONS DE LA MAISON DE LA BONNE PRESSE

Une partie de cette souscription est destinée à aider la Croix à demi-prix à ceux qui voudraient organiser la vente de la *Croix* pendant les Pèlerinages, les congrès et les [illegible] catholiques.

M. Jules Olivier, 50 fr. — M. J. Joly, 5 fr. — M. l'abbé Morin, 0 fr. 65. — Mme Bécret, 2 fr. 20. — Un commandant militaire, 5 fr. 65.

ABONNEMENTS DE SAISON

ABONNÉS DIRECTS

Nous nous chargeons de faire suivre la *Croix* à nos *abonnés* qui voyagent à l'étranger, moyennant 0 fr. 05 par jour en sus de leur abonnement, payable sur facture présentée à leur retour.

ABONNÉS DES COMITÉS

Les lecteurs auxquels nos dépositaires servent quotidiennement la *Croix* s'absentent pendant les vacances, et la réexpédition du journal à leur nouvelle adresse fait arriver la feuille tant attendue, un jour, parfois même deux jours en retard.

Nous étendons à ces lecteurs, mais seulement sur la demande du Comité, la faveur des *abonnements de vacances*, soit 1 franc par mois, plus 0 fr. 50 de frais de bande. Donc, la *Croix* quotidienne grand format : un mois, 1 fr. 50; deux mois, 2 fr. 50; trois mois, 3 fr. 50; mais *à l'époque seule des vacances*, c'est-à-dire du 1er juillet au 1er octobre.

Bulletin de Notre-Dame de Salut, [illegible] Un an : 2 francs, 120, rue de l'Université, Paris, VIIe.

SOMMAIRE : Notre vœu de salut. — Nos engagements. — Dans la prière et dans la lutte. — Récoltes du Conseil diocésain. — Petites nécrologies des diocèses. — Bas-Rhin. — Calvados. — Pensées. — Rapports de nos [illegible]. — Nécrologie. — Souscription de prières.

MÈRE FRANÇAISE

AU DÉBARQUEMENT DES DÉPORTÉS

(Suite)

— Ah! ma petite Alix, disait M. de Montidy, j'ai confiance; et si je meurs..... avant la fin, pourrais-je encore te voir une fois? mes [illegible] seulement?

Un mois après, il fit appeler Gaston qui avait un congé de six mois et était presque toujours à Muizon.

— Qu'avez-vous mon général? Vous paraissez plus soucieux encore qu'à l'ordinaire.

— Ce que j'ai? Voici. Ne me prends pas pour un fou, mon garçon. J'ai toute ma tête. Écoute; je te lègue mon château.

— Votre château?

— Oui, Muizon, enfin! Ça t'étonne, je le vois bien; tu vas comprendre. J'ai des économies; je te les donne de la main à la main; tu as de l'argent et tu peux me payer la location. Tu m'amèneras un notaire, — celui de Corbeil, — tu me signeras un bail de trente ans. Voyons! tu ne saisis pas quoi je veux mettre tout cela en sûreté, si je viens à mourir? que naturellement tu ne pourras être dépossédé de la location d'ici à longtemps et que tu remettras le tout à ma Lucie en temps et lieu? Je demeurerai à Muizon, tout, jusqu'à ce que je meure.

— Oh! mon général!

— Mais certainement. Allons nous allons faire tout cela.

— Mon Dieu! puisque vous l'exigez.....

— Oui, je l'exige.

Ainsi fut fait. Le notaire vint et arrangea tout dans ce sens.

Le général conduisit Gaston à la chapelle et lui montra la cachette. Encore une fois de plus l'Allemand était joué.

Pendant son congé, le lieutenant vit souvent Alix seule à seule. La pauvre fille trouvait l'existence plus douce, malgré tout; elle se reprit à espérer pour elle-même; mais l'intimité croissante des visites journalières faisait que Gaston s'épanchait près d'elle; elle vit que son cœur était toujours plein de Lucie; il fondait un vague espoir sur le voyage de celle-ci.

— Si tout de même, disait-il, cet odieux Allemand venait à mourir.

Ah! et alors? Ils étaient libres tous les deux!....

Les six mois de congé écoulés, Gaston retourna à Paris, au ministère, où il avait maintenant un emploi à la direction de la cavalerie. Alix, elle, voulait s'en aller à Paris; le séjour de Muizon lui devenait insupportable.

Sa mère lui dit :

— Non! le général s'affaiblit de plus en plus. Nous ne pouvons le quitter. Notre devoir est de rester ici.

Quant à M. de Montidy, il répétait sans cesse en pensant à Lucie :

— Cette pauvre enfant! Cette pauvre enfant! Son malheur me tue!...

XIII

VILLE ÉTERNELLE

Otto et sa femme vont maintenant à Rome. Ils ont été se loger *piazza di monte d'Oro*, dans un de ces grands *palazzi* vides et moroses, qu'on est tout surpris de rencontrer si vides et si moroses dans la Ville éternelle. — Il y en a bien cent cinquante dans ces conditions. — Des cours immenses et personne dedans : les bâtiments sont trop grands maintenant. Le maître loge au quatrième, dans deux ou trois pièces, et loue le reste aux nobles *forestieri*, quand ils en veulent. Ce reste est délabré et peut le moisir; les marches des escaliers sont descellées, les meubles fanés, les domestiques réduits, les carrosses et les chevaux vendus.

Qui est-ce donc qui a dit que l'aristocratie romaine ressemblait à un lézard niché